

**BARÊME HONORAIRES - COMMERCE
FLEURACTION**

Honoraires de transaction ^{H.T.}

De 1 à 50 000 €	Forfait de 5 000 €
De 50 001 € à 200 000 €	10%
De 200 001 € à 400 000 €	9%
De 400 001 € à 600 000 €	8%
De 600 001 € à 800 000 €	7%
De 800 001 € à 1 000 000 €	6%
> 1 000 001 €	5%

Honoraires de LOCATION ^{H.T.}

(Location professionnelle, commerciale, libérale, artisanale et d'entreprise)

Location	Trois loyers Hors Charges + TVA (20%) 100% à la charge du locataire
Rédaction du contrat + Documents divers	Nous contacter

BARÈME HONORAIRES - TRADITIONNEL FLEURACTION

Honoraires de transaction ^{T.T.C.}

De 1 à 30 000 €	Forfait de 4 000 €
De 30 001 à 50 000 €	Forfait de 5 000 €
De 50 001 € à 200 000 €	10%
De 200 001 € à 400 000 €	9%
De 400 001 € à 600 000 €	8%
De 600 001 € à 800 000 €	7%
De 800 001 € à 1 000 000 €	6%
> 1 000 001 €	5%

Honoraires de LOCATION ^{T.T.C.}

A la charge du bailleur	<ul style="list-style-type: none">- Entremise : 150 € TTC- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR aum² suivant la zone concernée¹- Etat des lieux : 3€ TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux
A la charge du locataire	<ul style="list-style-type: none">- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR aum² suivant la zone concernée²- Etat des lieux : 3€ TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

¹ Trois zones : Zone très tendue : 12€/m² - Zone tendue : 8€/m² - Zone non tendue : 8€/m²

² Trois zones : Zone très tendue : 12€/m² - Zone tendue : 8€/m² - Zone non tendue : 8€/m²

CONDITIONS GÉNÉRALES FLEURACTION

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Fleuraction et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients.
2. Nos tarifs pour les transactions traditionnelles sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.
3. Nos tarifs pour les transactions commerces sont rédigés hors taxes, la TVA devra être ajoutée au taux de TVA en vigueur.
4. L'agent commercial mandataire de Fleuraction n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux.
5. Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :
 - Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
 - Pour une location : le jour de la signature du bail de location
6. Nos honoraires sont directement payés à Fleuraction par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.